

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT

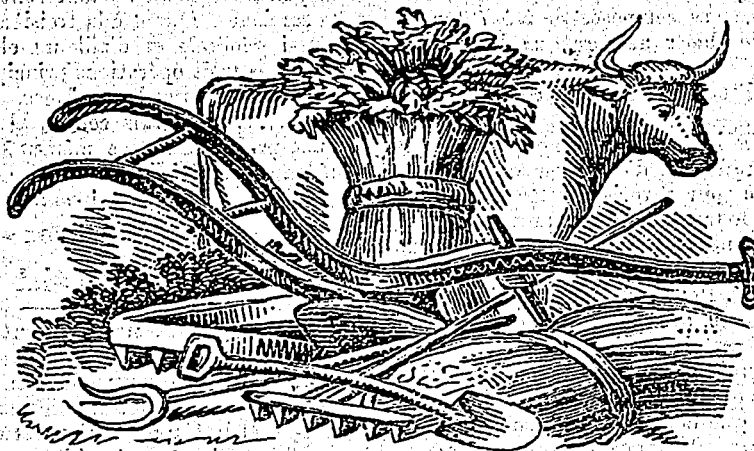
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, ou 1^{er} janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

Formation des prairies

DES ENGRAIS PULVÉREUXS.

(Suite.)

Si le fumier est à l'état pailleux il devient un obstacle à la croissance régulière de l'herbe.

Si on attend que toutes les pailles soient décomposées, on perd d'abord une foule de principes qui s'échappent dans l'air, emportés par le vent, ou qui s'écoulent avec les eaux de pluie. C'est après avoir subi ces pertes que le fumier est transporté sur la prairie et répandu le plus régulièrement possible. S'il survient une pluie peu après cette opération, on ne perd pas tout, les principes les plus solubles s'infiltrant alors immédiatement dans le sol et la terre s'en trouve enrichie d'autant. Mais le fumier n'a pas donné à cette première pluie tout ce qu'il possède, il contient encore une quantité considérable de nourriture que la terre va perdre, car le soleil la fera évaporer. L'inconvénient est encore plus grave si le temps est à la sécheresse, parce que dans ce cas la presque totalité des principes sera perdue.

En examinant bien ces inconvénients, nous nous déciderons, comme tous les bons praticiens, à garder le fumier de ferme pour les terres labourées, et à employer pour les prairies les autres engrais précédents.

Nous devons cependant faire une exception en faveur du *fumier de porc*, parce qu'il est tellement chargé de graines non digérées, qu'il infeste le sol labouré où on le met. Mais il y a une manière d'agir plus avantageuse que celle qui consiste à le répandre en couche plus ou moins épaisse. Il serait préférable de ne l'employer qu'en mélange avec d'autres substances qu'on sait être utiles aux prairies; par exemple, avec les varechs, la chaux, les vieux mortiers.

Si, cependant, le seul moyen que nous ayons de fumer la prairie est l'emploi du fumier, il faudra faire en sorte d'en diminuer autant que possible les inconvénients. Ainsi, pour qu'il

ne nuise pas à la croissance de l'herbe, il faudra l'employer après le fauchage ou à l'automne, et le printemps suivant on ramassera les pailles s'il en est resté sur le terrain.

Jusqu'à présent nous ne nous sommes occupés que des engrais proprement dits. Il est tout juste que nous disions un mot de quelques autres matières fertilisantes plus connues sous le nom d'amendements.

Parmi ces derniers nous avons la *terre*. En effet, la terre par elle-même, sans le secours d'aucun autre engrais est un des meilleurs amendements pour les prairies, pourvu toutefois qu'elle ait été suffisamment exposée à l'air. Dans toutes les localités où l'on soigne bien les prés, l'épandage de la terre sur l'herbe est considérée comme une des opérations les plus propres à augmenter le produit.

Toute terre est bonne pourvu qu'elle satisfasse à la condition donnée plus haut; c'est-à-dire, que l'air l'ait pénétrée dans toutes ses parties. Mais on emploie de préférence les terres provenant du curage des fossés, des mares et des cours d'eau.

Nous avons remarqué avec plaisir que beaucoup de nos cultivateurs savent apprécier cette matière; cependant on ne l'emploie pas encore assez généralement. On peut observer dans un grand nombre de champs des *levées* de fossés hautes de 12 à 18 pouces. Ces levées s'opposent à l'égouttement convenable du sol en arrêtant l'eau.

L'emploi des levées pour la fumure des prés a donc deux grands avantages: permettre à l'eau de s'écouler au dehors et servir à nourrir les plantes de la prairie.

Quoique toute terre soit bonne, comme nous venons de le dire, il est cependant avantageux de faire une petite distinction.

Ainsi la terre sableuse convient particulièrement au sol argileux, et la terre argileuse (forte) au sol sableux. Dans les prairies acides, c'est-à-dire qui possèdent une humidité telle que les engrais ne peuvent s'y décomposer qu'incomplètement et qui manquent de chaux, on ferait très-bien de mêler à la terre une certaine quantité de la substance qui lui manque. On peut, dans ce cas, agir de la manière suivante:

On met la terre et la chaux par couches alternatives et on